

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 15 Juillet 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Affichage de la convocation : 09 juillet 2025

Affichage des délibérations : 24 juillet 2025

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - M. Olivier ALLAIN - Mme Monique PAINCHAUD - M. Guillaume MORISSET - Mme Ghislaine CLOSSAIS - M. Sébastien BLIN - M. Gilles HAMON.

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :

Mme Laurence DUTOYA - M. Julien RACINAIS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : *néant*

- Mme Sabrina HEURTIER donne procuration à Mme Ghislaine CLOSSAIS
- Mme Corinne LEPODER donne procuration à M. Gervais HAMEAU

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 16 juin 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la **séance du Conseil Municipal du 16 juin 2025** transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection, **est adopté à l'unanimité** dans la forme et la rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

ORDRE DU JOUR

- ↻ **Personnel communal** : organisation des services à la rentrée scolaire 2025-2026 ;
- ↻ **Micro-crèche** : état d'avancement de l'opération
 - Lot 04 « menuiseries extérieures aluminium acier » : devis de l'entreprise BARON pour travaux supplémentaires et modificatifs ;
 - Lot 01 « terrassement - gros œuvre » : dossier de sous-traitance BTEM ;
- ↻ **Etude de devis divers** : maintenance des 3 défibrillateurs, marquage au sol (devis Prosignal Signalisation) ;
- ↻ **Médiathèque** : demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Ernée pour l'achat de stores occultants et d'une étagère supplémentaire ;
- ↻ Dossier de partenariat de M. Edouard CHAUDET ;
- ↻ **Logement 21 Rue Saint Martin** : rachat de meubles de cuisine ;
- ↻ **CECAS** : retour sur la commission extra-communale d'action sociale du 1^{er} juillet courant.

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 15 Juillet 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Affichage de la convocation : 09 juillet 2025

Affichage des délibérations : 24 juillet 2025

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - M. Gilles **HAMON**.

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :

Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : *néant*

- Mme Sabrina **HEURTIER** donne procuration à Mme Ghislaine **CLOSSAIS**
- Mme Corinne **LEPODER** donne procuration à M. Gervais **HAMEAU**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2025 / 062	Personnel communal : organisation des services à la rentrée scolaire 2025/2026

Afin d'organiser les plannings de la rentrée et permettre le bon fonctionnement des services municipaux, il va être nécessaire de procéder au recrutement de plusieurs agents contractuels.

M. le Maire demande l'avis aux conseillers municipaux sur ce point.

Personnel communal : Accroissement temporaire et saisonnier d'activités et remplacement temporaire d'un fonctionnaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.332-23 1°, le Conseil Municipal peut créer des postes d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activités ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.332-23 2°, le Conseil Municipal peut créer des postes d'agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activités ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.332-13, le Conseil Municipal peut créer des postes d'agents non titulaires pour remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Afin de permettre le bon fonctionnement des différents services municipaux, comprenant les services techniques, les services administratifs, la médiathèque, le Service Enfance Jeunesse (composé du centre de loisirs, de l'espace jeunes, de la garderie, de la cantine municipale, du temps du midi, des temps d'activités périscolaires, les séjours d'été) ;
Au vu de ces éléments et dans le but de donner une plus grande souplesse dans l'organisation des services municipaux, en l'attente d'une solution d'avenir plus pérenne ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire présentant la réorganisation des services pour l'année scolaire 2025-2026, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **DECIDE** de créer :

- ✓ **15** postes d'agents saisonniers contractuels,
- ✓ **6** postes de stagiaires BAFA et/ou BAFD,
- ✓ **20** postes d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activités, pour assurer le bon fonctionnement des différents services communaux (à temps complet et/ou non complet suivant les besoins du service)
 - services techniques ;
 - services administratifs ;
 - service enfance jeunesse comprenant le centre de loisirs et l'espace jeune y compris la passerelle, les séjours d'été, les temps d'activités périscolaires, la garderie, la cantine municipale, le temps du midi ;
 - médiathèque ;

✚ **VALIDE** les points suivants :

➔ **SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

- Rédaction d'un contrat horaire, à temps non complet, en accroissement temporaire d'activités, du 1er septembre 2025 au 03 juillet 2026 (année scolaire 2025-2026) en tant qu'adjoint technique contractuel polyvalent sur la base de **9h30** hebdomadaires en période scolaire [à raison d'1h45 par jour (surveillance de la cour de la cantine) soit 7 heures par semaine en période scolaire et 2h30 en aide à la préparation des repas] ;
 - Rédaction d'un contrat à temps complet, en accroissement temporaire d'activités, en tant qu'adjoint technique contractuel polyvalent, sur la base de **35h00** hebdomadaires, du 25 août 2025 au 31 juillet 2026 (année scolaire 2025-2026) ;
 - Rédaction d'un contrat horaire, à temps non complet, en accroissement temporaire d'activités, du 25 août 2025 au 31 juillet 2026 en tant qu'adjoint technique contractuel polyvalent sur la base de **17h45** hebdomadaires (année scolaire 2025-2026) ;
- ✚ L'indice de rémunération est fixé sur la base de l'indice brut minimum garanti (avec la possibilité de paiement d'indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés à la fin du contrat si les congés sont non pris). L'indice de rémunération pourra être augmenté par le maire suivant les tâches confiées à l'agent contractuel et suivant l'évolution et revalorisation du barème de traitement indiciaire ;

- ↪ **AUTORISE** le Maire à procéder aux paiements d'heures complémentaires et/ou supplémentaires selon les besoins des services et conformément à la délibération n° 2022/065 du 02 juin 2022 ;
- ↪ **MODIFIE** en conséquence le nombre de postes ouverts sur la commune de Monténay et le tableau des effectifs correspondants ;
- ↪ **CHARGE** le Maire de procéder au recrutement des agents saisonniers, contractuels et stagiaires BAFA/BAFD nécessaires aux besoins et au bon fonctionnement des différents services municipaux ;
- ↪ **CHARGE** le Maire de rédiger les contrats de travail correspondants ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat de travail, tout arrêté ainsi que tout document relatif à la présente décision ainsi que de procéder à la nomination et la rémunération des agents ;
- ↪ La présente délibération est valable à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication ;
- ↪ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Tableau des effectifs de la commune de MONTENAY

Situation mise à jour au 25 août 2025 - Rentrée scolaire 2025/2026

EMPLOIS PERMANENTS – AGENTS TITULAIRES			
A TEMPS COMPLET		A TEMPS NON COMPLET	
GRADE	Nb	GRADE	Nb
FILIERE ADMINISTRATIVE		FILIERE ADMINISTRATIVE	
Rédacteur ou rédacteur principal de 2 ^{ème} classe ou rédacteur principal de 1^{ère} classe (IDT)	1	/	
Adjoint administratif (VC-MC) ou adjoint administratif 1 ^{ère} classe ou adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe :	1 1	/	
FILIERE TECHNIQUE		FILIERE TECHNIQUE	
Agent de maîtrise (CC) ou agent de maîtrise principal	1	/	
Adjoint technique (EB-BL) ou adjoint technique 1 ^{ère} classe ou adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe (JSR)	2 1	/	
FILIERE ANIMATION		FILIERE ANIMATION	
Adjoint territorial d'animation (NS) ou adjoint territorial d'animation 1 ^{ère} classe Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe (PJ) ou adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1 1	/	
FILIERE SOCIALE		FILIERE SOCIALE	
Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles ATSEM ou agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles ATSEM (SD)	1	/	
FILIERE CULTURELLE		FILIERE CULTURELLE	
/		Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe (SF → 30 h)	1
TOTAL EFFECTIF agents titulaires TC		TOTAL EFFECTIF agents titulaires TNC	
	10		1

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

EMPLOIS PERMANENTS – AGENTS NON TITULAIRES CONTRACTUELS			
A TEMPS COMPLET		A TEMPS NON COMPLET	
GRADE	Nb	GRADE	Nb
FILIERE TECHNIQUE	1	FILIERE TECHNIQUE	0
Adjoint technique ou adjoint technique 1 ^{ère} classe ou adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe (EAN)	1		
TOTAL EFFECTIF agents contractuels TC	1	TOTAL EFFECTIF agents contractuels TNC	0

EMPLOIS NON PERMANENTS – AGENTS NON TITULAIRES CONTRACTUELS			
BESOIN OCCASIONNEL - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES			
A TEMPS COMPLET		A TEMPS NON COMPLET	
GRADE	Nb	GRADE	Nb
FILIERE TECHNIQUE	1	FILIERE TECHNIQUE	2
Adjoint technique (FL)	1	Adjoint technique (RL) 9h30/hebdo Adjoint technique (LR) 17h45/hebdo	1 1
TOTAL EFFECTIF agents contractuels TC	1	TOTAL EFFECTIF agents contractuels TNC	2

Postes ouverts et non pourvus

POSTES OUVERTS en EMPLOIS PERMANENTS et NON PERMANENTS	
AGENTS NON TITULAIRES CONTRACTUELS	
BESOIN OCCASIONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES	
A TEMPS COMPLET ou A TEMPS NON COMPLET	
Catégorie de postes ouverts non pourvus	Nbre de postes ouverts
Agents saisonniers contractuels	15 postes
Contrat BAFA et ou BAFD	6 postes
Agents occasionnels ou accroissement temporaires d'activités tous services	20 postes
Service civique	1 poste
Contrat d'apprentissage Espaces verts	1 poste
Adjoint technique territorial	1 poste
Animateur territorial catégorie B	1 poste

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 juillet 2025

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 15 Juillet 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Affichage de la convocation : 09 juillet 2025

Affichage des délibérations : 24 juillet 2025

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUISIL** - M. Paul **CHESNEL** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - M. Gilles **HAMON**.

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :

Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : *néant*

- Mme Sabrina **HEURTIER** donne procuration à Mme Ghislaine **CLOSSAIS**
- Mme Corinne **LEPODER** donne procuration à M. Gervais **HAMEAU**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2025 / 063	Micro-crèche : Entreprise BARON lot 04 « menuiseries extérieures aluminium-acier » - Devis pour travaux modificatifs et supplémentaires - AVENANT 01

Dans le cadre du marché relatif à la construction d'une micro-crèche, 3 Rue des Coqueries, l'entreprise BARON, titulaire du lot 04 « menuiseries extérieures aluminium - acier » a adressé un devis pour des travaux modificatifs et des travaux supplémentaires.

M. le Maire demande l'avis aux conseillers municipaux sur ce point.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le devis n° 25.06.0248, en date du 30 juin 2025, portant sur des travaux modificatifs et complémentaires, sur le lot 04 MENUISERIES EXTÉRIEURES, dans le cadre du marché de travaux relatif à la construction d'une micro-crèche pour un montant de 1 177 € HT en plus-value et 2 944.90 € HT en moins-value ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **DÉCIDE de VALIDER** l'avenant 01 présenté par l'entreprise BARON SAS, titulaire du lot 04 « Menuiseries extérieures aluminium acier », dans le cadre du marché de construction d'une micro-crèche, 3 Rue des Coqueries ;

RÉCAPITULATIF DU MARCHÉ			
Lot 04 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM			
Date notification	Détail du marché	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20%)
01 avril 2025	Montant de base :	46 645.30 €	55 974.36 €
	Avenant 01 :	- 1 767.90 €	- 2 121.48 €
	Montant global du marché :	44 877.40 €	53 852.88 €

- ↳ **CHARGE** le Maire de notifier à l'entreprise BARON SAS l'avenant tel que présenté ci-dessus ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant 01, lot 04, pour un montant de - 1 767.90 Euros HT soit - 2 121.48 Euros TTC (TVA 20 % = 353.58 €) ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 juillet 2025

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 15 Juillet 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Affichage de la convocation : 09 juillet 2025

Affichage des délibérations : 24 juillet 2025

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - M. Gilles **HAMON**.

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :

Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : *néant*

- Mme Sabrina **HEURTIER** donne procuration à Mme Ghislaine **CLOSSAIS**
- Mme Corinne **LEPODER** donne procuration à M. Gervais **HAMEAU**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2025 / 064	Maintenance des défibrillateurs : devis GAMA Form Vente

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le contrat de maintenance préventive et de dépannage des défibrillateurs proposé par GAMA Form Vente sis à FOUGERES (35300) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une maintenance sur les 3 défibrillateurs installés sur la commune à la salle des fêtes, la salle des sports et la mairie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **DÉCIDE de VALIDER** le contrat de maintenance préventive et de dépannage des défibrillateurs avec la SARL GAMA FORM Vente pour un montant de 75 €uros HT par défibrillateur soit 225 €uros HT ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance et le devis tel que présenté ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches pour organiser une journée de formation préventive sur l'utilisation des défibrillateurs à destination des associations ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 juillet 2025

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 15 Juillet 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Affichage de la convocation : 09 juillet 2025

Affichage des délibérations : 24 juillet 2025

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - M. Gilles **HAMON**.

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :

Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : *néant*

- Mme Sabrina **HEURTIER** donne procuration à Mme Ghislaine **CLOSSAIS**
- Mme Corinne **LEPODER** donne procuration à M. Gervais **HAMEAU**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2025 / 065	Marquage au sol : devis PROSIGNAL Signalisation

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser le marquage au sol de différents parkings et places de stationnement dans le centre bourg ;

CONSIDÉRANT le devis n° 25.01D0332 en date du 1^{er} juillet 2025 proposé par PROSIGNAL Signalisation sis à LAVAL (53000) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **DÉCIDE de VALIDER** le devis pour la réalisation des marquages au sol sur les sites suivants :

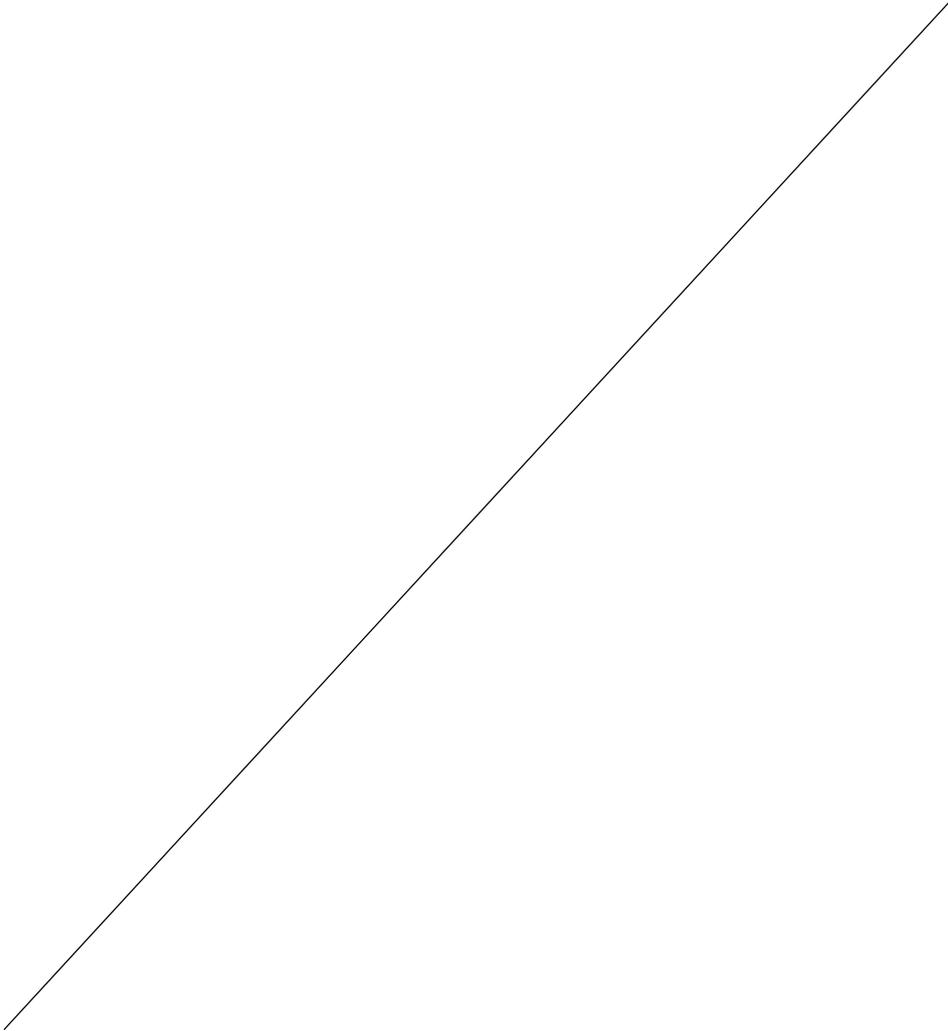
- Parking des Ormeaux
- Rue de l'Ancienne Mairie
- Rue d'Ernée
- Place du Roquet Noyer
- Place de la Mairie
- Rue de l'Asnerie (stade de foot) ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer le devis tel que présenté et qui s'élève à la somme de 764.37 €uros HT soit 917.24 €uros TTC (TVA 20% = 152.87 €) ;
- ⇒ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions ;
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ⇒ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 juillet 2025





REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 15 Juillet 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Affichage de la convocation : 09 juillet 2025

Affichage des délibérations : 24 juillet 2025

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - M. Gilles **HAMON**.

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :

Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : *néant*

- Mme Sabrina **HEURTIER** donne procuration à Mme Ghislaine **CLOSSAIS**
- Mme Corinne **LEPODER** donne procuration à M. Gervais **HAMEAU**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2025 / 066	Médiathèque L'Oscence : demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Ernée

Chaque année, la Communauté de Communes de l'Ernée propose un soutien à l'investissement pour l'acquisition de mobilier de bibliothèque à hauteur de 50% de la dépense, plafonnée à 2000 Euros.

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'on peut déposer une demande d'aide suite à l'achat d'une étagère supplémentaire auprès de DPC et pour l'installation de stores occultants.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération communautaire n° DL-2022-097 en date du 5 juillet 2022 attribuant un fond de concours à hauteur de 50% de l'investissement HT plafonné à 2 000 € pour l'achat de mobilier et matériel d'aménagement relatif au fonctionnement de la structure et à l'accueil du public (intérieur-extérieur) renouvelable chaque année ;

CONSIDÉRANT les dépenses engagées par la commune pour équiper la médiathèque L'Oscence et dans l'intérêt budgétaire de la collectivité ;

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Ernée à hauteur de 2000 € pour l'aider à financer les dépenses engagées dans le cadre d'achat d'équipement pour la médiathèque L'Oscence de Montenay ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 juillet 2025



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 15 Juillet 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Affichage de la convocation : 09 juillet 2025

Affichage des délibérations : 24 juillet 2025

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - M. Gilles **HAMON**.

Etai(en)t absent (s) et excusé (s) :

Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS**

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : *néant*

- Mme Sabrina **HEURTIER** donne procuration à Mme Ghislaine **CLOSSAIS**
- Mme Corinne **LEPODER** donne procuration à M. Gervais **HAMEAU**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2025 / 067	Dossier de partenariat d'Edouard CHAUDET

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que M. Edouard CHAUDET a adressé un dossier de partenariat identique à l'an passé. Jeune sportif sélectionné en équipe de France, il doit financer son entraînement et de nombreuses dépenses liées au déplacement. Aussi, afin de le soutenir dans son projet, il sollicite une aide de la collectivité.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette demande de partenariat.

Le Conseil Municipal,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le dossier de partenariat déposé par M. Edouard CHAUDET ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par M. Edouard CHAUDET afin de l'aider à équilibrer ses dépenses d'athlète de haut niveau ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ↪ Il est décidé d'attribuer une aide financière exceptionnelle (partenariat) telle que décrite ci-dessous :

M. CHAUDET Edouard	750 €uros
---------------------------	-----------

- ↪ **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement de la subvention allouée ;
↪ **AUTORISE** le Maire à rédiger et signer la convention de partenariat ainsi que toute pièce relative à la présente délibération ;
↪ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions.
↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 juillet 2025



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 15 Juillet 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle de réunion, située 1 Rue des Prés, sous la présidence de Monsieur Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Affichage de la convocation : 09 juillet 2025

Affichage des délibérations : 24 juillet 2025

Étaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - M. Olivier **ALLAIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - M. Guillaume **MORISSET** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - M. Sébastien **BLIN** - M. Gilles **HAMON**.

Étai(en)t absent(s) et excusé(s) :

Mme Laurence **DUTOYA** - M. Julien **RACINAIS**

Étai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : *néant*

- Mme Sabrina **HEURTIER** donne procuration à Mme Ghislaine **CLOSSAIS**
- Mme Corinne **LEPODER** donne procuration à M. Gervais **HAMEAU**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Un scrutin a eu lieu, M. Olivier **ALLAIN** a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **11** - Nombre de votants : **13**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2025 / 068	Logement 21 Rue Saint Martin : rachat des meubles de cuisine

M. le Maire informe que la locataire du logement situé 21 Rue Saint Martin a restitué le logement le 27 juin 2025. Elle avait fait poser des meubles de cuisine et sollicite la commune pour racheter les meubles installés au prix de 350 €. Les meubles sont neufs puisque peu utilisés voire non utilisés.

M. le Maire demande l'avis à l'assemblée délibérante sur ce point.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la demande déposée par l'ancienne locataire du logement situé 21 Rue Saint Martin sollicitant la commune pour racheter le mobilier de cuisine installé dans ledit logement ;

CONSIDÉRANT la nécessité de laisser des meubles de cuisine dans le logement locatif ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

- ✚ **DONNE** un avis favorable au rachat des meubles de cuisine posés par l'ancienne locataire pour un montant de 350 €uros ;
- ✚ **AUTORISE et CHARGE** le Maire de procéder au mandatement de la somme de 350 €uros pour la dépense ci-dessus indiquée ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération ;
- ✚ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions.
- ✚ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 22 juillet 2025

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



§ AFFAIRES DIVERSES §

NEANT

§ A NOTER DANS VOS AGENDAS §

- ❖ Prochain Conseil Municipal : le 09 septembre 2025
- ❖ Présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes de l'Ernée le mardi 16 septembre 2025 à 20h30

Pièces jointes :

- 1. Préparation de la séance du 15 juillet 2025
- 2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

Liste des délibérations prises lors de la séance du 15 juillet 2025

2025 / 062	Personnel communal : organisation des services à la rentrée scolaire 2025-2026
2025 / 063	Construction d'une micro-crèche : BARON SAS, lot 04 « menuiseries extérieures aluminium-acier » AVENANT 01
2025 / 064	Maintenance des défibrillateurs : devis GAMA FORM Vente
2025 / 065	Marquage au sol : devis PROSIGNAL Signalisation
2025 / 066	Médiathèque : demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Ernée
2025 / 067	Dossier de partenariat de M. Edouard CHAUDET
2025 / 068	Logement locatif 21 Rue Saint Martin : rachat de meubles de cuisine
néant	Retour sur la Commission extra-communale d'action sociale (CECAS)

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.